

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE CHAMPLAIN DAYCARE INC.		Date d'inspection Le 18 mars 2026
Nom de l'établissement Garderie Champlain Daycare 2		Numéro de permis 2017650
Adresse 66 Newcombe Promenade Moncton NB E1A 9V4		Numéro de téléphone (506) 874-0569
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 40	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Roxanne Benoit	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	29 janv. 2026	
Commentaires: Ceci est un 3 ^{iem} rappel que le membre du personnel ne possède pas de certificat en secourisme. Aucune date d'inscription ne fut fournie à l'inspectrice. Une date d'inscription et un plan doivent être soumis à l'inspectrice le plus tôt possible.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	29 janv. 2026	
Commentaires: Ceci est un 3 ^{iem} rappel que le membre du personnel ne possède pas de certificat en secourisme. Aucune date d'inscription ne fut fournie à l'inspectrice. Une date d'inscription et un plan doivent être soumis à l'inspectrice le plus tôt possible.			

Commentaires généraux
Aucun enfant n'est présent sur les lieux, car l'inspectrice est sur les lieux en matinée.

original signé par
Roxanne Benoit

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 18 mars 2026

Date

original signé par
Isabelle LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 mars 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"